



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

**NOTES DE LA PRÉSIDENTE DE L'OCPM
MADAME LOUISE ROY**

**5^E SOMMET CITOYEN DE MONTRÉAL
TABLE RONDE SUR LA DÉMOCRATIE ACTUELLE
6 JUIN 2009**



Bonjour,

Je voudrais remercier les organisateurs du 5^e Sommet citoyen de m'avoir invitée à venir échanger avec vous sur notre expérience de démocratie locale.

Plusieurs d'entre vous le savent, l'Office de consultation publique de Montréal est un organisme neutre et indépendant créé en 2002 en vertu de la Charte de la ville de Montréal pour consulter les Montréalais sur tout projet et politique qui sont lui confiés par le Comité exécutif ou le Conseil municipal.

L'Office a été mis sur pied pour permettre aux citoyens d'influencer les décisions des élus en créant un espace ouvert à tous, où chacun peut participer au développement de la ville sur une pied d'égalité, d'abord en s'informant et ensuite en exposant son point de vue. Les 28 commissaires de l'Office sont nommés au 2/3 des voix du Conseil municipal. Il faut donc faire l'objet d'un large consensus pour être nommé commissaire de l'OCPM.

Il est de ma responsabilité de former les commissions qui tiennent les consultations sur un projet particulier. Les commissions doivent faire le portrait de ce qu'ils ont entendu durant les consultations pour que les élus soient conscients des opinions exprimées sur les différents enjeux soulevés par les projets. Ils doivent aussi en faire l'analyse en fonction des politiques qui guident l'aménagement de la Ville et faire ensuite les recommandations jugées nécessaires dans un rapport qui sera déposé au Conseil municipal et rendu public.

Il faut se rappeler que l'Office est mandaté pour consulter les Montréalais surtout sur des projets d'aménagement du territoire urbain, qu'il s'agisse de projets qui peuvent transformer le voisinage et sa qualité de vie, comme l'agrandissement du stade Percival-Molson, le réaménagement des terrains de Radio-Canada, ou encore tout un quartier montréalais comme la revitalisation du site des anciens Ateliers du CN, ou des grands équipements urbains comme le Mont-Royal ou le Musée des Beaux-Arts. Les mandats de l'Office portent aussi sur des politiques municipales et des plans directeurs d'aménagement.

Constats sur la participation des citoyens aux consultations de l'Office et leur possibilité d'influencer

Depuis sa création, l'Office a permis à près de 30 000 montréalais de participer soit en assistant aux séances d'information sur les projets d'aménagement et les politiques municipales ou en faisant valoir leur opinion. Les visites sur notre site Internet sont 30 fois plus nombreuses aujourd'hui qu'en 2002. Si les projets suscitent des enjeux tout près de chez

eux, les citoyens concernés assistent aux consultations. Ils participent également lorsqu'un projet ou une politique aura une influence sur la qualité de vie de leur quartier. Les enjeux métropolitains soulèvent en général moins de passion chez les citoyens sauf dans certains cas et notamment dans le cas du mont-Royal.

Je crois qu'au terme de 7 années d'existence, on peut affirmer que la formule de consultation adoptée par l'OCPM est crédible et appréciée parce qu'elle donne des garanties aux citoyens qu'ils seront écoutés et entendus.

La grande question demeure la réelle capacité d'influencer les décisions. La question est constamment posée. Les consultations sont l'occasion de faire progresser concrètement des valeurs, des idées, des approches comme la mixité sociale, la place prioritaire à accorder au piéton, la protection du patrimoine, l'importance du verdissement de la ville. Elles sont aussi l'occasion de faire des gains précis, comptabilisables. À mon avis, oui le résultat des consultations influence les décideurs et j'inclus ici les promoteurs.

Mais il ne faut jamais les considérer comme le point d'arrivée mais plutôt comme une étape du débat public et du processus décisionnel sur l'action publique.

Qui dit démocratie dit égalité, recherche du bien commun et capacité pour les citoyens d'influencer les décisions. Et s'il faut reconnaître les acquis, il faut aussi reconnaître qu'ils sont fragiles et qu'il reste des défis en matière de démocratie participative à Montréal.

Les défis

Je voudrais vous parler de 3 d'entre eux qui nous touchent particulièrement :

1. La place à accorder à un débat accessible à tous sur les grands projets
2. L'examen à faire des grands projets en fonction du bien commun
3. La réponse des élus aux consultations

La place à accorder à un débat public sur les grands projets

Actuellement, les citoyens sont perdus. Ils peinent à se retrouver devant des mécanismes et des instances de consultation qui se sont multipliées et dont la portée des règles de consultation leur apparaît floue. La confusion vient souvent du fait qu'il ne semble pas exister de clé pour comprendre pourquoi et dans quel contexte un exercice est mené soit par un conseil d'arrondissement ou une commission du conseil municipal soit par un promoteur ou par l'OCPM. L'exemple récent le plus marquant à cet effet a été le projet Griffintown.

Pour maintenir les ouvertures à la participation citoyenne apportées par la Charte des droits et des responsabilités et par la politique de consultation publique de la Ville, je crois qu'il faut se demander quelle place souhaite-t-on faire à Montréal au débat public sur les grands projets, quelle place accorder à la consultation par les promoteurs, par un tiers neutre comme l'Office et par les élus eux-mêmes et quelles sont les règles d'ouverture à mettre en place.

Je crois que le recours à un organisme tiers neutre et indépendant pour consulter les Montréalais sur les grands projets présente plusieurs avantages.

Il permet de faire la lumière et de soupeser les enjeux de proximité et les enjeux métropolitains tout en offrant aux élus la possibilité de conserver la distance voulue pour arbitrer à terme les intérêts des uns et des autres, au bénéfice de tous. N'est-ce pas pour ces raisons que l'OCPM a été créé, pour agir aussi comme facilitateur du débat public en favorisant la vulgarisation des aspects techniques complexes et œuvrer comme intermédiaire dans l'examen et la pondération des avantages et des inconvénients, la décision restant toujours entre les mains des élus.

Un examen des grands projets en fonction du bien commun

Pour nous à l'Office, le plan d'urbanisme constitue un contrat social entre les élus et les Montréalais. Un contrat social qui est le résultat d'au moins deux consultations majeures et qui est revu aux cinq ans. Il devrait donc constituer une solide référence pour l'aménagement de la ville, une référence utile pour discriminer les bons des mauvais projets. Si un promoteur souhaite déroger au plan d'urbanisme et si les élus considèrent que le projet est intéressant, la démonstration de l'intérêt du projet pour la communauté devrait être faite en public,

Cette démonstration est toutefois difficile à déployer dans une société montréalaise de moins en moins homogène, faite d'une pluralité de cultures et d'intérêts. D'une part, les citoyens ne reconnaissent plus aux seuls élus la légitimité nécessaire pour parler de bien commun et d'autre part, chacun met de l'avant sa logique et son intérêt. Alors sur quoi se baser pour prendre des décisions qui permettent de garder la cohérence nécessaire à un développement urbain ordonné ? Si les politiques municipales représentent

des repères incontournables, les réflexions qui émergent à l'occasion des consultations publiques s'avèrent être également très importantes pour mesurer leur pertinence en contexte.

Le débat public se doit donc d'être éclairant et je crois qu'il est très important de se donner les moyens de mieux débattre et aussi d'apprendre à mieux délibérer.

L'OCPM propose d'étudier la possibilité d'introduire dans le processus de développement d'un grand projet, une procédure de consultation formelle en deux temps : d'une part, une consultation plus courte, en amont, pour permettre au promoteur et aux citoyens d'exposer leurs préoccupations et leurs contraintes et d'identifier les enjeux, d'autre part une consultation plus en aval qui permet de discuter d'un projet suffisamment développé pour que l'on puisse en soupeser les avantages et les inconvénients.

La réponse des élus

Les consultations demandent du temps et de l'énergie à ceux qui décident d'y participer et de faire valoir un point de vue qu'ils soient promoteur, représentant de la société civile ou simple citoyen.

Pour qu'un minimum de confiance puisse s'établir, il faut pouvoir croire que celui qui déclenche une consultation a l'intention de se laisser influencer. Bien que la décision relève sans contredit des élus, il faudrait pouvoir

compter sur une réponse de leur part aux résultats des consultations, une réponse qui explique les raisons de leurs choix.

Conclusion

La participation citoyenne s'exerce à plusieurs niveaux, on le sait. La consultation aussi. L'Office demeure un des joueurs de la démocratie locale. Depuis quelques décennies à Montréal, on s'est donné des institutions qui assurent la participation des citoyens. La société civile s'est organisée et déployée. Rappelons que Montréal dispose notamment de 28 tables de concertation formelles. Une bonne partie des outils démocratiques sont déjà en place. Nous devons dorénavant nous attaquer au fonctionnement complexe de ce système pour assurer que les règles de base de la démocratie que sont l'égalité, la recherche du bien commun et la capacité d'influencer les décisions soient toujours respectées.